

COMMISSION pour l'examen de la proposition
de loi, adoptée par le Sénat, adoptée avec
modifications par la Chambre des Députés,
relative aux nominations ou promotions
dans l'Ordre national de la Légion d'hon-
neur. (N° 93, session 1890.)

Nommée le 20 juin 1890.

MM.

1^{er} BUREAU : CHARLES FERRY.

2^e — DE CASABIANCA.

3^e — POIRRIER.

4^e — GÉNÉRAL MARQUIS D'ANDIGNÉ.

5^e — ISAAC.

6^e — HALGAN.

7^e — DE CÉS-CAUPENNE.

8^e — AMIRAL PEYRON.

9^e — MAYRAN.

e. 171-34

Sciatrice
Président
241

5
3



4

Séance du 20 juin 1890

La séance est ouverte à trois heures, et décrite
sur la présidence de M. Mayrau, député d'âge

M. Haac, secrétaire d'âge

Le Bureau provisoire est confirmé

M. Charles Ferry dit que dans ^{le} ~~le~~ Bureau il
s'est déclaré favorable à la proposition relative à
la Chaux

M. de Casabianca au nom du Bureau caprin
le même avis

Au nom de M. Bonan, M. Poirrier se déclare favorable
Cependant le Comité de l'ordre ne serait pas favorable à la
proposition, à cause de la difficulté de l'application qu'il
faudrait faire sur les changes résidant en France

M. l'Amiral Peyron dit que le Sénat Féruin n'est
pas tout à fait de cet avis, parce que le Comité de la
Légion d'Honneur ne peut faire une enquête qui quand
la personne décorée est déjà admise dans la Légion d'Honneur

M. Haac au nom du Bureau fait ressortir les différences
qu'il y a entre le titre de la Chaux et celui de Féruin, et
dit cependant que le Bureau se est déclaré favorable au titre
de la Chaux

M. Halgan au nom du Bureau voudrait que
dans le titre on supprimât le mot résidant en France, en
qu'on opérât une disposition qui permet que la loi
s'applique aussi aux changes qui, sans résider en
France, exercent cependant une industrie qui pourrait
faire concurrence à l'industrie française

M. ^{de Cei, Capserme,} au nom du Bureau, est favorable

M. l'Amiral Peyron, également favorable au nom de M. Haac
M. Mayrau, pour le 4^e Bureau, est aussi favorable

Il fait remarquer cependant qu'il serait peut-être

bon que les nominations faites à l'étranger furent
également publiés

M. Faec est nommé commissaire

Le se'ance est levée à quatre heures un quart

Le Président

Le Secrétaire

C. Meyraux

C. Faec

